

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 638**12 juin 2003****SOMMAIRE**

Arnam, S.à r.l., Luxembourg	30605	Largo Investments S.A.H. Luxembourg.	30605
Arnam, S.à r.l., Luxembourg	30605	Malav S.A., Luxembourg	30603
Aviva Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	30606	Malav S.A., Luxembourg	30603
Aviva Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	30606	Medimagicom S.A., Luxembourg	30585
Baltic Financial Holdings S.A., Luxembourg	30578	Merlux S.A., Luxembourg	30578
Baltic Financial Holdings S.A., Luxembourg	30578	ML Concept S.A., Rodange	30624
Bauxite Investissements S.A., Luxembourg	30615	ML Concept S.A., Rodange	30624
Blackacre France II, S.à r.l., Luxembourg	30599	ML Concept S.A., Rodange	30624
Blackacre France III, S.à r.l., Luxembourg	30604	(Le) Môle S.A., Luxembourg	30598
Blackacre France, S.à r.l., Luxembourg	30601	MTIS, S.à r.l., Pétange	30582
Bois Parren S.A., Luxembourg	30610	Neolux S.A., Luxembourg	30615
Cargolux Airlines International S.A., Niederanven	30600	Newan S.A., Luxembourg	30621
Confettis S.A., Luxembourg	30584	Newan S.A., Luxembourg	30621
Confettis S.A., Luxembourg	30584	Newtra S.A., Luxembourg	30614
Cothema International S.A.H., Luxembourg	30612	Newtra S.A., Luxembourg	30614
Creyf's Interim S.A., Luxembourg	30622	Novy S.A.H., Luxembourg	30613
Creyf's Interim S.A., Luxembourg	30622	Park Luxembourg Finco, S.à r.l., Luxembourg	30609
Creyf's Interim S.A., Luxembourg	30622	PartnerWorld S.A., Luxembourg	30590
DWS Investment A.G., Luxembourg	30579	Quintessence International S.A.H., Luxembourg	30610
E.P.M. European Portfolio Management, S.à r.l., Luxembourg	30611	Restaurant-Pizzeria Capriccio, S.à r.l., Crauthem	30614
E.P.M. European Portfolio Management, S.à r.l., Luxembourg	30612	RTL Group S.A., Luxembourg	30580
Edward S.A., Luxembourg	30607	RTL Group S.A., Luxembourg	30580
Food Concept International S.A., Luxembourg	30596	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30623
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	30615	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30623
G.E. Capital Fleet Services, S.à r.l., Luxembourg- Findel	30622	SBF & CO S.A.H., Luxembourg	30591
Géopinture, S.à r.l.	30598	(Paul) Schaal & Fils, S.à r.l., Mersch	30624
Giorgetti Carlo, S.à r.l., Luxembourg	30611	Shuriken S.A.H., Luxembourg	30602
Giorgetti Carlo, S.à r.l., Luxembourg	30611	Shuriken S.A.H., Luxembourg	30613
Gubbio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30597	Sico S.A., Luxembourg	30606
IIG Holding S.A., Luxembourg	30608	Sico S.A., Luxembourg	30613
Immo Gérance Lux S.A., Luxembourg	30588	Sogeva S.A., Luxembourg	30602
Immondorf S.A., Sandweiler	30594	SST Luxembourg S.A., Sandweiler	30603
International Security and Investigation Corpor- ation, A.s.b.l., Differdange	30616	Suxeskey S.A., Larochette	30623
Katrineberg, S.à r.l., Luxembourg	30619	Thelos S.A., Luxembourg	30591
Katrineberg, S.à r.l., Luxembourg	30621	United Grain and Oil Holding S.A., Bereldange	30618
Komiashi S.A.H., Luxembourg	30612	Van Bragt International S.A., Luxembourg	30610
Komiashi S.A.H., Luxembourg	30613	Vebeco S.A., Luxembourg	30608
		WGZ-Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	30607
		WGZ-Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	30607
		2XL Initiative S.A., Luxembourg	30608

MERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.813.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Roberto Verga, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MERLUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026403.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 83.401.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025331.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 83.401.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 8 mai 2003:

- Les comptes au 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité;
- Allocation des résultats;
- La ratification de la nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. en tant qu'auditeur indépendant pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002 et le renouvellement de leur mandat jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire;
- La décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002;
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra au cours de l'année 2004:

Administrateurs:

- M. Michael Goddard
- M. Peter Conroy
- M. Steven Georgala
- M. David Harvey
- Mrs Kristel Segers

Auditeur indépendant:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025329.3/631/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

DWS INVESTMENT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer,
H. R. Luxemburg B 25.754.

Im Jahre 2003, den 10. Februar, findet in den Geschäftsräumen der DWS INVESTMENT S.A. die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der DWS INVESTMENT S.A. mit Sitz in Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 25.754, statt.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Oliver Behrens, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DWS INVESTMENT S.A., Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Dr. Beate Zimmermann, wohnhaft in Trierweiler.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Monika Patzak, wohnhaft in Trier.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde verbunden.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

II. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, daß das gesamte Kapital der Gesellschaft in dieser Generalversammlung rechtsgültig anwesend oder vertreten ist, so daß auf die gewohnten Einberufungsformalitäten verzichtet werden konnte. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der ihnen vorab mitgeteilten Tagesordnung Kenntnis zu haben.

III. In Anbetracht der Anwesenheit des gesamten Kapitals der Gesellschaft ist die Generalversammlung nunmehr beschlußfähig, um über die vorhandene Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung billigt den Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung billigt die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Wirtschaftsprüfer geprüfte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002.

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den Verwaltungsrat zu entlasten.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis wie folgt zu verwenden:

Gewinn des Geschäftsjahres 2002.	74.946.367,16 EUR
Gewinnvortrag aus dem Vorjahr.	27.000.967,34 EUR
Verteilungsfähiger Gewinn.	101.947.334,50 EUR
./. Zuführung zur Rücklage für Vermögensteuer, gem. Art. 174bis L.I.R.	9.100.000,00 EUR
./. Ausschüttung einer Dividende.	92.847.334,50 EUR
Vortrag auf neue Rechnung.	0,00 EUR

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, KPMG AUDIT das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2003 zu erteilen.

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 6. «Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, daß hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Protokolliert in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Das Protokoll ist dreifach ausgefertigt.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04453. – Reçu 18 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(025429.3/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 avril 2003, que:

- L'Assemblée générale prend acte des démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'année 2002 et jusqu'au jour de l'assemblée:

- M. Thomas Middelhoff, intervenue avec effet au 5 août 2002;
- M. Didier Bellens, intervenue avec effet au 28 février 2003.

L'Assemblée ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Gunter Thielen coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 septembre 2002, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente assemblée. L'Assemblée ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Gerhard Zeiler coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2003, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le mandat de l'ensemble des administrateurs en place.

L'Assemblée décide de désigner M. Lutz Glandt, Geschäftsführer de WAZ Mediengruppe, né le 29 mars 1956, demeurant à Essen (Allemagne), 53 Brucker Holt, en qualité d'administrateur pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Le Conseil d'administration se trouve donc composé par les membres suivants dont le mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2005:

- M. Juan Abello,
- M. Gerhard Zeiler,
- M. Gérald Frère,
- M. Lutz Glandt,
- M. Jocelyn Lefebvre,
- M. Siegfried Luther,
- M. Onno Ruding,
- M. Gilles Samyn,
- M. Rolf Schmidt-Holtz,
- M. Erich Schumann,
- M. Martin Taylor,
- M. Gunter Thielen,
- M. Ewald Walgenbach.

L'Assemblée générale décide de:

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2003, le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et de

- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2003, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés, de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., préqualifiée et de la société KPMG AUDIT S.c., établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

E. de Fierlant

Company secretary

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02057. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025267.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

Pouvoirs de signature

I. Pouvoirs d'engagement

En exécution des dispositions de l'article 16 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 4 mars 2003, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir d'engager la Société envers les tiers en conformité avec les pouvoirs décrits sub 1. à 4.

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

Catégorie A

Chief Executive Officer

Chief Financial Officer

M. Gerhard Zeiler

M. Thomas Rabe

Chief Strategy Officer	M. Thomas Hesse
Catégorie B	
General Counsel	M. Vincent de Dorlodot
Executive Vice President Corporate Human Resources	M. Romain Mannelli
Executive Vice President Corporate Communications	M. Roy Addison
Executive Vice President Corporate Audit	M. André Stiens
Chief Information Officer	M. Pierre Wagner
Senior Vice President Group Accounting and Consolidation	M. Jean-Marie Bourhis
Senior Vice President Group Controlling & Investments	M. Elmar Heggen
Vice President Corporate Finance & Treasury	M. François Masquelier
Vice President Group Tax	M. Michael Beisheim
Vice President Finance and Investors relations	M. Andrew Buckhurst
Catégorie C	

Les personnes expressément désignées par un ou plusieurs membres de la catégorie A et dont la liste est reprise en Annexe 1.

1. Pouvoir général d'engagement

Sous réserve des pouvoirs particuliers définis sub 2. à 4., la Société est valablement engagée:

a) pour les engagements dont la valeur par opération est inférieure à EUR 12.500,- par la signature individuelle d'un membre des catégories A ou B*

ou par la signature individuelle d'un membre de la catégorie C tel que définie en Annexe 1;

b) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 12.500,- et EUR 25.000,-, par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A ou B*;

c) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 25.000,- et EUR 250.000,-, par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A ou par la signature conjointe de deux membres de la catégorie B*;

d) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 250.000,- et EUR 2.000.000,- par la signature conjointe d'un membre de la catégorie A et d'un membre de la catégorie B*;

e) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 2.000.000,- et EUR 10.000.000,-, par la signature conjointe de deux membres de la catégorie A;

f) pour les engagements dont la valeur par opération est supérieure à EUR 10.000.000,-, mais résultant de la gestion quotidienne, par la signature conjointe du Chief Executive Officer avec le Chief Financial Officer ou le Chief Strategy Officer.

* étant entendu que le Executive Vice President Corporate Audit ne signera que les engagements concernant son département.

2. Pouvoirs en matière fiscale

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants de taxes inférieurs à EUR 500.000,- sont signés par le Vice President Group Tax seul, ou en son absence, par son adjoint.

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants de taxes compris entre EUR 500.000,- et EUR 5.000.000,- sont signés par le Chief Financial Officer conjointement avec le Vice President Group Tax, ou en absence, par son adjoint.

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants supérieurs à EUR 5.000.000,- sont signés par le Chief Executive Officer conjointement avec le Chief Financial Officer ou le Vice President Group Tax.

3. Pouvoirs en matière de contrats d'emploi

Tous les contrats d'emploi et les conventions y afférentes conclus par la Société avec ses collaborateurs dont la rémunération annuelle brute (fixe et variable, hors stock options) ne dépasse pas EUR 200.000,- sont signés conjointement par le Executive Vice President Corporate Human Resources et le membre de la catégorie B responsable du département duquel l'employé dépendra.

Tous les contrats d'emploi et les conventions y afférentes conclus par la Société avec ses collaborateurs dont la rémunération annuelle brute (fixe et variable, hors stock options) dépasse EUR 200.000,- sont signés par le Executive Vice President Corporate Human Resources conjointement avec le Chief Executive Officer ou le Chief Financial Officer.

Toutes les déclarations relatives à la retenue d'impôt sur les rémunérations des collaborateurs de la Société sont signées par le Executive Vice President Corporate Human Resources seul.

4. Pouvoirs pour les opérations de trésorerie

Les opérations de marché (de dépôt et placement, de change, de couverture de change, de couverture de taux, d'utilisation de lignes de crédit) sont accomplies par le Vice President Corporate Finance & Treasury ou en son absence par ses adjoints, conformément à la politique de gestion de trésorerie décidée par le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer et approuvée par le Comité d'audit.

La confirmation des opérations de marché dont la valeur est inférieure à EUR 10.000.000,- peuvent être signées par le Vice President Corporate Finance & Treasury ou, en son absence, par son adjoint, conjointement avec le Senior Vice President Group Accounting and Consolidation, ou le Vice President Group Controlling & Investments.

La confirmation des opérations de marché dont la valeur par opération est supérieure à EUR 1.000.000,- doivent toutefois être signées par le Chief Executive Officer, ou le Chief Financial Officer ou encore le Chief Strategy Officer conjointement avec le Vice President Corporate Finance & Treasury.

II. Pouvoirs bancaires

En exécution des dispositions de l'article 16 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 4 mars 2003, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir de signer les ordres de paiement et autres opérations sur tout compte de la Société ouvert dans toute banque ou organisme financier ou de crédit, luxembourgeois ou étranger, dans la mesure où ces transactions résultent des engagements pris conformément au point I. 1 à 4 ci-dessus.

Les présents pouvoirs de signature annulent et remplacent tous les autres pouvoirs décidés précédemment.

Catégorie A

Chief Executive Officer

M. Gerhard Zeiler

Chief Financial Officer

M. Thomas Rabe

Chief Strategy Officer

M. Thomas Hesse

Catégorie B

Senior Vice President Group Accounting and Consolidation

M. Jean-Marie Bourhis

Senior Vice President Group Controlling & Investments

M. Elmar Heggen

Vice President of Corporate Finance & Treasury

M. François Masquelier

Vice President Group Tax

M. Michael Beisheim

Vice President Finance and Investors relations

M. Andrew Buckhurst

Seuils de signature

a) pour les opérations dont la valeur par opération est inférieure à EUR 5.000.000,-, la Société est engagée par la signature conjointe de deux membres des catégories B ou un membre de la catégorie A conjointement avec un membre de la catégorie B;

b) pour les opérations dont la valeur par opération est comprise entre EUR 5.000.000,- et EUR 10.000.000,-, la Société est engagée par la signature conjointe de deux membres de la catégorie A;

c) pour les opérations dont la valeur par opération est supérieure à EUR 10.000.000,- mais résultant de la gestion quotidienne, la Société est engagée par la signature conjointe du Chief Executive Officer et du Chief Financial Officer ou du Chief Strategy Officer;

d) pour les opérations de transfert d'un compte de la Société à un autre compte de la Société, ou d'un compte de la Société à un compte d'une filiale à 100%, ou pour les opérations de transfert relatives au paiement des dividendes par la Société, la Société est engagée par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A ou de la catégorie B ou du Vice President of Corporate Finance & Treasury ou de son adjoint, sans limitation de sommes;

e) pour les opérations de transfert intercompanies, décrites ci-dessus au point d), et les opérations de marché, décrites ci-dessus au point I 4) dont la valeur par transaction ou transfert est inférieure EUR 10.000.000,-, le Chief Financial Officer conjointement avec le Vice President Corporate Finance & Treasury est habilité à déléguer par écrit un pouvoir de signature à un ou plusieurs membres du département Corporate Finance & Treasury.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

G. Zeiler

Chief Executive Officer

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04445. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025273.2/000/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

MTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.513.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt neuf avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Nicolo Joseph Puleo, technicien-tuyauteur, né à Thionville (France), le 30 novembre 1951, demeurant à F-57100 Thionville, 17, La Croix de Pierre;

2.- Calogero Broccia, technicien-soudeur, né à Favara (Italie), le 28 juillet 1953, demeurant à F-57290 Fameck, 52, rue de Justemont.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MTIS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Art. 3. La société a pour objet:

- les activités de soudure, tuyauterie, chaudronnerie et d'une manière générale, le travail des métaux,
- la maintenance industrielle et l'ingénierie

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création des sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits so-

ciaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les valeurs immatérielles sont formellement exclues pour la fixation du prix de rachat.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et Libération

1.- Nicolo Joseph Puleo, technicien-tuyauteur, né à Thionville, le 30 novembre 1951, demeurant à F-57100 Thionville, 17, La Croix de Pierre, cinquante parts sociales	50
2.- Calogero Broccia, technicien-soudeur, né à Favara (Italie), le 28 juillet 1953, demeurant à F-57290 Fameck, 52, rue de Justemont, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Nicolo Joseph Puleo, technicien-tuyauteur, né à Thionville, le 30 novembre 1951, demeurant à F-57100 Thionville, 17, La Croix de Pierre.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.J. Puleo, C. Broccia, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003, vol. 877, fol. 14, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2003.

F. Molitor.

(025481.3/223/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

CONFETTIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 78.575.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mars 2003

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Roby Schons, demeurant à L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président désigne comme scrutateur Monsieur Edwin Alexandre Crisostomo, demeurant à L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck (le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le «Bureau de l'Assemblée»).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. démission de Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer, de son poste d'administrateur-délégué,

2. nomination de Monsieur Edwin Alexandre Crisostomo, demeurant à L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck, au poste d'administrateur-délégué,

3. nomination de Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer, au poste d'administrateur,

4. divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Que la dite liste de présence signée par le bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte.

III. Que tous les actionnaires sont présents ou représentés; que l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que pour assister à la présente assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires, que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, et après en avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Les actionnaires prennent acte de la démission de l'administrateur-délégué, Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

Deuxième résolution

2. Les actionnaires décident à l'unanimité la nomination de Monsieur Edwin Alexandre Crisostomo, demeurant à L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck, au poste d'administrateur-délégué.

Troisième résolution

3. Les actionnaires décident à l'unanimité la nomination de Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer, au poste d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucun actionnaire ne demandant la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04529. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025358.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

CONFETTIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 78.575.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mai 2003

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Roby Schons, demeurant à L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix.

Monsieur le Président désigne comme scrutateur Maître Eric Rousseaux, demeurant à L-1251 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix (le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le «Bureau de l'Assemblée»).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Engagement de la Société par la signature obligatoire de l'administrateur-délégué de la Société.
2. Modification statutaire subséquente.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Que la dite liste de présence signée par le bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte.

III. Que tous les actionnaires sont présents ou représentés; que l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que pour assister à la présente assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires; que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Les actionnaires décident à l'unanimité que la société est engagée par le droit de co-signature obligatoire de l'administrateur délégué.

Deuxième résolution

L'article 6 dernier alinéa des statuts de la Société est modifié comme suit suite à l'adoption de la première résolution: «La Société se trouve engagée par la signature d'un administrateur et la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucun actionnaire ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04530. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025359.2//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

MEDIMAGICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.517.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION Ltd, une société ayant son siège à Londres WC 2A 31J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 avril 2003.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Angela Cinarelli, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 avril 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MEDIMAGICOM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici l'à n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juillet à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION Ltd, prédésignée, neuf cent quatre-vingt-seize actions	996
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, quatre actions	4
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Monsieur Andrea Bonifacio, réviseur comptable, demeurant à Viale Gorizia 52, I-00198 Rome.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2003, vol. 424, fol. 34, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025489.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

IMMO GERANCE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.510.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Niue EIC INVEST Ltd, avec siège social à Alofi, (Niue).

2.- La société de droit de Niue CEASAR INVEST Ltd, avec siège social à Alofi, (Niue).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur François Thill, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IMMO GERANCE LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit de Niue EIC INVEST Ltd, avec siège social à Alofi, (Niue), quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	499
2.- La société de droit de Niue CEASAR INVEST Ltd, avec siège social à Alofi, (Niue), une action,	1
Total: cinq cents actions,	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Marie Boden, expert comptable, né à Luxembourg, le 16 juin 1954, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;
 - b) Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, né à Jena, (Allemagne), le 12 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;
 - c) Monsieur Romain Wagner, expert comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée KARTHEISER-MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Marie Boden, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2003, vol. 522, fol. 42, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2003.

J. Seckler.

(025472.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

PartnerWorld S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 74.098.

Im Jahre 2003, den 10. Februar, findet in den Geschäftsräumen der DWS INVESTMENT S.A. die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der PartnerWorld S.A. mit Sitz in Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 74.098, statt.

Die Versammlung wird um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Oliver Behrens, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DWS INVESTMENT S.A., Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Dr. Beate Zimmermann, wohnhaft in Trierweiler.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Monika Patzak, wohnhaft in Trier.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde verbunden.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002;
3. Entlastung des Verwaltungsrates;
4. Verwendung des Jahresergebnisses;
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers;
6. Verschiedenes.

II. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, daß das gesamte Kapital der Gesellschaft in dieser Generalversammlung rechtsgültig anwesend oder vertreten ist, so daß auf die gewohnten Einberufungsformalitäten verzichtet werden konnte. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der ihnen vorab mitgeteilten Tagesordnung Kenntnis zu haben.

III. In Anbetracht der Anwesenheit des gesamten Kapitals der Gesellschaft ist die Generalversammlung nunmehr beschlußfähig, um über die vorhandene Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung billigt den Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung billigt die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Wirtschaftsprüfer geprüfte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002.

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den Verwaltungsrat zu entlasten.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis wie folgt zu verwenden:

Verlust des Geschäftsjahres 2002	362.062,96 EUR
Gewinnvortrag aus dem Vorjahr	-
Verteilungsfähiger Gewinn	-
Verlustvortrag auf neue Rechnung	362.062,96 EUR

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, KPMG AUDIT das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2002 zu erteilen.

Sechster Beschluß

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 7. «Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, daß hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Protokolliert in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Das Protokoll ist dreifach ausgefertigt.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04485. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025434.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

SBF & CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.807.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Edmond Ries, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027173.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

THELOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.520.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION Ltd, une société ayant son siège à Londres WC 2A 31J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 avril 2003.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Angela Cinarelli, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 23 avril 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de THELOS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) divisé en six cents (600) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juillet à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION Ltd, prédésignée, cinq cent quatre-vingt-seize actions	596
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, quatre actions	4
Total: six cents actions	600

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cent quarante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Monsieur Andrea Bonifacio, réviseur comptable, demeurant à Viale Gorizia 52, I-00198 Rome.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2003, vol. 424, fol. 34, case 4. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025494.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

IMMONDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 93.516.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) TRACOL S.A., société anonyme avec siège social à L-2177 Luxembourg, 10, rue Nicolas Majerus;
- 2) KUHN S.A., société anonyme avec siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam;
- 3) ILCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer; ici représentées par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu de trois procurations données le 24 avril 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre I^{er}. - Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMONDORF S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Sandweiler. A l'intérieur de la commune de Sandweiler, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation du projet Brill à Mondorf-les-Bains.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activités.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), divisé en cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre II.- Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non.

Les trois administrateurs représentent chacun un actionnaire. A cet effet, chaque actionnaire proposera à l'assemblée générale son candidat au conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

Il est en outre dans ses pouvoirs de procéder à l'actualisation des statuts et ceci notamment, lorsque des clauses devenues sans objet y figurent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des trois administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote de la même façon.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre III.- Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre V.- Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) TRACOL S.A., cinquante actions.	50
2) KUHN S.A., cinquante actions.	50
3) ILCO S.à r.l., cinquante actions	50
Total: cent cinquante actions	150

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Fernand Zeutzius, entrepreneur, demeurant à L-2177 Luxembourg, 10, rue Nicolas Majerus;
- b) Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur, avec adresse professionnelle à L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam;
- c) ILCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, représentée par Messieurs Vincenzo Cleva, Learducci Rugo, Pascal Kintziger et Eric Saccucci.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE RENE MORIS - LES AMANDIERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

4. L'adresse de la société est fixée à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2003, vol. 424, fol. 34, case 11. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025487.3/242/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

FOOD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 63.348.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 20 mai 2003

Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2009.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

Gérant

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027382.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

GUBBIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine.

R. C. Luxembourg B 93.518.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Jean Gon, cuisinier, né à Algrange (France), le 21 janvier 1961, et son épouse,

2.- Anne-Marie Ceccacci, aide-cuisinière, née à Gubbio (Italie), le 26 août 1961, demeurant ensemble à L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GUBBIO, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Jean Gon, cuisinier, né à Algrange (France), le 21 janvier 1961, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine, cinquante parts.	50
2.- Anne-Marie Ceccacci, aide-cuisinière, née à Gubbio (Italie), le 26 août 1961, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine, cinquante parts.	50
Total: cent parts.	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Jean Gon, cuisinier, né à Algrange (France), le 21 janvier 1961, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine, gérant technique.

2.- Anne-Marie Ceccacci, aide-cuisinière, née à Gubbio (Italie), le 26 août 1961, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 88, rue de l'Usine, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux compa-

rants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Gon, A.-M. Ceccacci, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003, vol. 877, fol. 25, case 6. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 mai 2003.

F. Molitor.

(025491.3/223/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

LE MOLE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Christophe Bontaz, directeur général, demeurant à Marignier (France), Président;
- Monsieur Yves Bontaz, président directeur général, demeurant à Marnaz (France);
- Madame Marcelle Bontaz, directrice administrative, demeurant à Marnaz (France).

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027192.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

GEOPEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 93.469.

L'an deux mille trois, le treize mai.

Ont comparu:

1. La Société EURO ETANCHEITE S.A. sise route de Bettembourg - Z.I. «Le 2000» à L-3378 Livange, constituée en date du 18 octobre 2001, par-devant Maître Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2001, vol. 872, fol. 60, case 4 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 430 du 1^{er} mars 2002.

Représentée par Monsieur Fernando Coehlo Dias, en vertu de l'assemblée générale extraordinaire suivant l'acte constitutif de la société en date du 18 octobre 2001.

2. Monsieur Gil Simoes, employé privé, demeurant 17 rue Sainte Barbe à F-57390 Audun le Tiche.

Ordre du jour:

- Nomination d'un deuxième gérant.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix décide de nommer la société EURO ETANCHEITE S.A., prédite, comme deuxième gérant de la société GEOPEINTURE, S.à r.l.

Et de modifier par conséquent la résolution prise lors de l'assemblée générale suivant l'acte constitutif de la société par laquelle Monsieur Gil Simoes peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour lui donner la teneur suivante:

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Pour EURO ETANCHEITE S.A. / G. Simoes

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027232.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.289.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«the proxy»

acting as a special proxy of BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC; having its registered address at 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 74.289, has been incorporated by deed enacted on the 11 January 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l., amounts currently to EUR 86,700.- (eighty-six thousand seven hundred Euros), represented by 3,468 (three thousand four hundred and sixty-eight) shares with a nominal par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole partner declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi**

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC; ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.289, a été constituée suivant acte reçu le 11 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 86.700,- (quatre-vingt-six mille sept cents euros), représentés par 3.468 (trois mille quatre cent soixante-huit) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BLACKACRE FRANCE II, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

J. Elvinger.

(027360.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.916.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., en abrégé CARGOLUX S.A., qui s'est tenue en date du 16 avril 2003 au siège de la société, que:

1. le nombre des administrateurs pour l'exercice 2003 a été fixé à dix;

2. le mandat des administrateurs sortants suivants a été renouvelé pour une période d'un an, c.à.d. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004:

Messieurs Sietzen, Heinzmann, Georges, Strolz, Ramel, Funk, Kirsch et la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT (SNCI);

3. les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour un période d'un an, c.à.d. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004:

Messieurs Paul Schmit et Camille Fohl.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 avril 2003 qui s'est tenue par voie circulaire que le Conseil d'Administration a, conformément aux statuts de la société, élu au sein de ses membres Monsieur Roger Sietzen en tant que Président du Conseil d'Administration et Monsieur Camille Fohl en tant que secrétaire du Conseil d'Administration.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose actuellement comme suit:

1. Monsieur Roger Sietzen, président du Conseil d'Administration de CARGOLUX S.A., demeurant à Senningerberg;

2. Monsieur Alain Georges, président du Conseil d'Administration de LUXAIR S.A., et président du Conseil d'Administration de BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., demeurant à Luxembourg;

3. Monsieur Paul Schmit, Commissaire du Gouvernement, demeurant à Luxembourg;

4. Monsieur Christian Heinzmann, président du Comité de Direction de LUXAIR S.A., demeurant à Helmsange;

5. Monsieur Marc Strolz, avocat, demeurant à Zurich (Suisse);

6. Monsieur Peter Ramel, directeur général adjoint de SAirGroup AG, demeurant à Zurich (Suisse);

7. Monsieur Ernst Funk, directeur général de AIR MALTA, demeurant à Luga (Malte);

8. Monsieur Raymond Kirsch, directeur général et président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Luxembourg;

9. Monsieur Camille Fohl, membre du Conseil d'Administration de BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., secrétaire du Conseil d'Administration de CARGOLUX S.A., demeurant à Luxembourg;

10. La SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, établissement public, avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027408.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

BLACKACRE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.618.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«the proxy»

acting as a special proxy of BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC; having its registered address at 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», BLACKACRE FRANCE, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 69.618, has been incorporated by deed enacted on the 29 April 1999.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE, S.à r.l., amounts currently to EUR 191,500.- (one hundred and ninety-one thousand and five hundred Euros), represented by 1,915 (one thousand nine hundred and fifteen) shares with a nominal par value of 100 (one hundred) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of BLACKACRE FRANCE, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole partner declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC; ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.618, a été constituée suivant acte reçu le 29 avril 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 191.500,- (cent quatre-vingt onze mille cinq cents Euros), représentés par 1.915 (mille neuf cent quinze) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BLACKACRE FRANCE, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

J. Elvinger.

(027361.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SOGEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 4.132.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2003

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Dominique Laval, demeurant à Luxembourg, Président du conseil d'administration en remplacement du mandat de Monsieur Georges Arendt;

- Monsieur Georges Arendt, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Marc Lambert, demeurant à Bridel;

- Monsieur Auguste-Charles Laval, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Emmanuel Tesch, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur François Tesch, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Théo Worre, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, demeurant à Fentange.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l., Experts comptables et fiscaux

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027319.3/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SHURIKEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 53.631.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 9 mai 2003

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027386.3/813/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

MALAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.863.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

MALAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.863.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire et Ordinaire de la société tenue à Luxembourg le mardi 20 mai 2003 à 15.00 heures

Première résolution

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte nette s'élève à EUR 11.172,14 affectée comme suit:

compte de report au 1 ^{er} janvier 2002	46.379,97 EUR
+ perte au 31 décembre 2002	- 11.172,14 EUR
Total report au 1 ^{er} janvier 2003	<u>35.207,83 EUR</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide dans le cadre de l'élection statutaire des membres du conseil d'administration, de renouveler les mandats des administrateurs.

Le conseil d'administration est ainsi composé des membres suivants:

Monsieur Jean-Paul Goerens, Avocat, demeurant à Luxembourg

Madame Colette Wohl, employée privée, demeurant à Bertrange

Madame Sabine Perrier, directeur fondée de pouvoir, demeurant à Thionville-Elange, France.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., Strassen

Les mandats des administrateurs et du commissaire s'achèveront à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027190.3/312/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 39.527.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AF00110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SST LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.310.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«the proxy»

acting as a special proxy of BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC; having its registered address at 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 80.310, has been incorporated by deed enacted on the 18 January 2001.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l., amounts currently to EUR 152,420.- (one hundred fifty-two thousand four hundred twenty euros), represented by 7,621 (seven thousand six hundred twenty-one) shares with a nominal par value of EUR 20.- (twenty euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole partner declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC; ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.310, a été constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 152.420.- (cent cinquante-deux mille quatre cent vingt euros), représentés par 7.621 (sept mille six cent vingt et une) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 20.- (vingt euros), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BLACKACRE FRANCE III, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

J. Elvinger.

(027362.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ARNAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 73.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027221.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

ARNAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 73.680.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027223.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

LARGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 62.596.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 20 mai 2003

1. Les mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

2. Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

Gérant

E. Patteet

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027379.3/813/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

AVIVA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

AVIVA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.163.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle ajournée des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg, le mardi 27 mai 2003 à 14.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 et des comptes des pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

M. Cesare Brugola, administrateur, Milan, Italy;

M. Ian Ainscow, administrateur-délégué, Londres, Angleterre;

M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

La distribution d'un dividende de 167,75 EUR par part a été approuvée.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027252.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 53.786.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 16 mai 2003

1. Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2009.

2. L'assemblée décide la mise en paiement d'un dividende de 500,- EUR par action aux actionnaires à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027389.3/813/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

EDWARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AF00111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDWARD S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027350.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.911.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(025372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 41.911.

Protokoll über die Generalversammlung vom 25. April 2003 am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg auf Le Château de Bourglinster

Tagesordnung:

Anlage 1 zum Protokoll

Zeit

11.05 Uhr bis 12.02 Uhr

Top 1. Benennung des Schriftführers

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates, Herr Pfeifer, eröffnet die elfte Generalversammlung der WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A. und ernennt Frau Rechtsanwältin Claudia Klein, Abteilungsleiterin des Bereichs Recht und Beteiligungen der WGZ-BANK, Düsseldorf, zur Schriftführerin und Stimmzählerin.

Top 2. Entgegennahme des Berichts des Verwaltungsrates

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates, wie aus dem Geschäftsbericht für das Jahr 2002 ersichtlich, an.

Top 3. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002

Bevor der Vorsitzende der Generalversammlung den Jahresabschluss sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 zur Abstimmung bringt, stellt er die Beschlussfähigkeit der Generalversammlung fest. Insgesamt sind 92,48% des stimmberechtigten Kapitals vertreten. Sodann genehmigt die Generalversammlung einstimmig den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgeschlossene Geschäftsjahr in der vorgelegten Form.

Top 4. Verwendung des Jahresergebnisses

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Verwendung des Jahresergebnisses in der vorgelegten Form.

Top 5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2002

Aus der Versammlung stellt Herr Rottmann, Vertreter des Aktionärs VOLKSBANK LÜDINGHAUSEN-OLFEN eG, den Antrag, den Verwaltungsratsmitgliedern Entlastung zu erteilen. Die Generalversammlung beschließt dies einstimmig.

Top 6. Festsetzung der Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2002

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrates im Sinne von Art. 11 Abs. 3 der Satzung in Höhe von EUR 19.000,- für das Geschäftsjahr 2002.

Top 7. Ernennung von Verwaltungsratsmitgliedern

Die Generalversammlung beschließt im Wege der Einzelwahl einstimmig die Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder Herren Schlimm und Ensberg sowie die Neuwahl von Herrn Bersch, Sprecher des Vorstandes der VOLKSBANK BITBURG eG, anstelle des ausscheidenden Herrn Trautmann.

Top 8. Aktueller Geschäftsgang

Herr Dr. Früh, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., nimmt zum 1. Quartal des Geschäftsjahres 2003 Stellung.

Top 9. Verschiedenes

Da zu diesem Tagesordnungspunkt keine Wortmeldungen erfolgen, schließt der Versammlungsleiter, Herr Pfeifer, mit einem Dank an alle Anwesenden um 12.02 Uhr die Versammlung.

Luxemburg, den 25. April 2002.

Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Protokollführer

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05249. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025396.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

2XL INITIATIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AF00115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027351.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

VEBECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 67.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AF00117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEBECO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027352.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 54.583.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 26 mai 2003

Le mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

(Gérant)

E. Patteet

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027370.3/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.655.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«the proxy»

acting as a special proxy of BLACKACRE OVERSEAS FUND LTD; having its registered address at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street and Blake Road, P.O. Box Ap59213, Nassau, Bahamas

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 69.655, has been incorporated by deed enacted on the 29 April 1999.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., amounts currently to EUR 13,000.- (thirteen thousand Euros), represented by 130 (one hundred and thirty) shares with a nominal par value of EUR 100.- (one hundred) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole partner declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BLACKACRE OVERSEAS FUND LTD; ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street and Blake Road, P.O. Box Ap59213, Nassau, Bahamas

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.655, a été constituée suivant acte reçu le 29 avril 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 13.000,- (treize mille), représentés par 130 (cent trente) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 139S, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

J. Elvinger.

(027363.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

VAN BRAGT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 61.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN BRAGT INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027353.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

BOIS PARREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 18.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00123, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOIS PARREN S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027354.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**QUINTESSANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SIGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 33.799.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 19 mai 2003

Le mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

E. Patteet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027373.3/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

GIORGETTI CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 22.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIORGETTI CARLO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027356.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

GIORGETTI CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 22.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIORGETTI CARLO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(027358.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INTERNOX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.089.

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNOX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 92.089, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 29 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l., et la forme de société à responsabilité limitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Van Leuvenheim, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 17CS, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(027395.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INTERNOX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.089.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027396.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

COTHEMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 34.299.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 19 mai 2003

Le mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

(Gérant)

E. Patteet

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027375.3/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

KOMIASHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 30.760.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 13 mai 2003

Le mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

(Gérant)

E. Patteet

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027377.3/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SHURIKEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.631.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(027397.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

KOMIASHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 30.760.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

(027399.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.786.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(027401.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

NOVY S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2003

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Welter à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027405.2/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

NEWTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.020.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027416.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

NEWTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.020.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027417.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

RESTAURANT-PIZZERIA CAPRICCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 83.551.

Cession de parts sociales sous seing privé

* La soussignée:

Madame Maria Francesca Rosselli, serveuse, demeurant à L-1522 Luxembourg, 38, rue Jules Fischer, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les trente (30) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée RESTAURANT-PIZZERIA CAPRICCIO, S.à r.l., avec siège social à L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.551,

à Monsieur Luigi Altomare, serveur, né à Kircheim, le 9 avril 1976, demeurant à L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Monsieur Luigi Altomare se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour et il participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Monsieur Luigi Altomare déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2003.

M.F. Rosselli / L. Altomare

La cédante / Le cessionnaire

* Monsieur Francesco Altomare, cuisinier, demeurant à L-1522 Luxembourg, 38, rue Jules Fischer, agissant en sa qualité d'associé, déclare approuver la susdite cession de parts sociales et accepter Monsieur Luigi Altomare, comme nouvel associé.

F. Altomare.

* Monsieur Francesco Altomare agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

F. Altomare

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE06331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027407.3/222/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 février 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2003.

Certifié sincère et conforme

FUSCINE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027403.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.753.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mars 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, et de la société LOUV, S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027404.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

NEOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.892.

EXTRAIT

L'an deux mille et trois (2003), le 27 avril, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEOLUX S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

1. Révocation de l'administrateur PARSON CAPITAL S.A.

2. Nomination, en remplacement de la société ESTORIA S.A. avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, avec mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027418.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**INTERNATIONAL SECURITY AND INVESTIGATION CORPORATION, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4670 Differdange, 190, rue de Soleuvre.

STATUTS

Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Les soussignés Carlo Rueda, Daniel Wiseler, Joao Rocha.

1. Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée INTERNATIONAL SECURITY AND INVESTIGATION CORPORATION, A.s.b.l. C'est une association sans but lucratif conformément aux présents statuts et à la loi du 21 avril 1929 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite nommée ci-après.

Art. 2. Son siège est à Differdange, 190, rue de Soleuvre.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II.- Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) la protection de personnes, lors de concerts, manifestations et ou autres.
- b) la profession libérale d'investigation, au service des sociétés et des particuliers, notamment dans le domaine de la protection générale des entreprises contre l'espionnage industriel et commercial, la recherche de renseignements et des enquêtes de tout ordre.
- c) L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter des cours utiles pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 5. L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

Art. 6. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

Art. 7. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Chapitre III.- Membres - Admissions - Cotisations - Exclusions

Art. 8. Peut devenir membre de l'association toute personne morale qui poursuit un objet social identique ou similaire à celui de l'association.

L'admission d'un nouveau membre est décidée par l'assemblée générale conformément aux dispositions et modalités de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale, mais ne saurait dépasser 100,- Euro.

<i>Prénom et Nom</i>	<i>Rue</i>	<i>Localité</i>	<i>Profession</i>
Carlo Rueda	190, rue de Soleuvre	L-4670 Differdange	Employé
Daniel Wiseler	35, rue Pierre Krier	L-4604 Differdange	Employé de l'Etat
Joao Rocha	74, rue Cité Henry Grey	L-4577 Differdange	Employé privé

*Liste des membres effectifs (et fondateurs) désignés au Conseil d'Administration
lors de l'A.G. du 27 février 2003*

1. Carlo Rueda, 190, rue de Soleuvre L-4670 Differdange, Président
2. Daniel Wiseler, 35, rue Pierre Krier L-4604 Differdange, Vice-président
3. Joao Rocha, 74, rue Henri Grey L-4577 Differdange, Trésorier
4. Tanja Stirn, 50, rue Marie-Thérèse L-3257 Bettembourg, Secrétaire
5. Monique Wiseler, 35, rue Pierre Krier L-4604 Differdange, Réviseur de Caisse

Missions des membres désignés par le Conseil d'Administration lors de l'A.G. du 27 février 2003

1. Carlo Rueda, 190, rue de Soleuvre L-4670 Differdange, Conseiller-technique
2. Daniel Wiseler, 35, rue Pierre Krier L-4604 Differdange, Responsable
3. Joao Rocha, 74, rue Henri Grey L-4577 Differdange, Responsable

Art. 9. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3.

Art. 10. La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Chapitre IV.- Administration

Art. 11. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale,
- b) le Conseil d'Administration.

Art. 12. L'assemblée générale se compose des membres de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs,
- b) l'approbation des comptes et bilans,
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 14. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres, le Conseil d'Administration doit convoquer dans un délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 15. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres par lettre missive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 16. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins, nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour une durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié, les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 17. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus un bureau composé au moins d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

Art. 18. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point sur l'ordre du jour.

Art. 20. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration, le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 21. L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux, les commissaires aux comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 22. Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président ou en cas d'empêchement, du vice-président et du secrétaire ou en cas d'empêchement d'un autre membre du Conseil d'Administration. Les quittances et décharges doivent porter deux signatures conjointes, soit du président, du vice-président et du trésorier.

Avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de l'association à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Chapitre V.- Fonds - Exercice social - Comptes - Budget - Pouvoir de signatures

Art. 23. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 24. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 25. A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi précitée du 21 avril 1928.

Le livre de caisse est contrôlé par les commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans. Ces commissaires sont pris en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Art. 26. Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapport écrits.

Art. 27. Pour toute action bancaire (paiement, retraits, ou autres), le trésorier a tout pouvoir de signature lorsque celle-ci est secondée par celle du président, voir vice-président.

Tout document n'étant pas signé par le trésorier et contresigné par au moins une des deux autres parties est à considérer comme nulle et non valable.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 28. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social, après la restitution des apports des associés et des tiers, sera partagé par moitié entre eux.

Fait à Differdange, le 24 avril 2003.

Les membres fondateurs

C. Rueda / D. Wiseler / J. Rocha

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04334. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025770.3/000/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange.

R. C. Luxembourg B 55.270.

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., avec siège à L-7233 Bereldange, (RC B N° 55.270), constituée suivant acte notarié du 19 juin 1996, publié au Mémorial C N° 458 du 16 septembre 1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 9 mai 1999, publié au Mémorial C page 35775/99.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie Magonet, juriste, demeurant à Ottignies (Belgique).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital;
2. Fixation d'un capital autorisé;
3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté de USD 1.700.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.000.000,- à USD 2.700.000,- par la création de 3.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500,- chacune.

Les nouvelles actions sont intégralement souscrites par les anciens actionnaires proportionnellement à leur part de détention dans le capital social avant l'augmentation du capital.

L'augmentation de capital est libérée par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la création d'un capital autorisé et en fixe la valeur à USD 10.000.000,-.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. alinéa 1^{er}: Le capital social est fixé à deux millions sept cent mille dollars U.S. (USD 2.700.000,-) représenté par cinq mille quatre cents actions (5.400) de cinq cents dollars U.S. (USD 500,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à USD 10.000.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à un million cinq cent quarante mille soixante-quatre euro (EUR 1.540.064,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à dix-huit mille cinq cents euro (EUR 18.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Magonet, J. Quintus-Claude, R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2003, vol. 888, fol. 33, case 6. – Reçu 15.400,64 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 mai 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(026066.3/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

KATRINEBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.936.

In the year two thousand three, on the thirteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of KATRINEBERG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 20 of November 2000, inscribed at trade register Luxembourg section B number 78936, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 411, p. 19684 on June 6, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on December 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 686, p. 32926 on August 28, 2001 and by deed enacted on June 3, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1244, p. 59683 on August 26, 2002.

The meeting is presided by Mr Bruce Roe, Property Investment Principal with professional address at Times Place, 45 Pall Mall, London, United Kingdom.

The chairman appoints as secretary Mr Laurent Ricci, employee with professional address at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 24,359 (twenty-four thousand three hundred and fifty-nine) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3,775.- (three thousand seven hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 608,975.- (six hundred and eight thousand nine hundred and seventy-five euros) to EUR 612,750.- (six hundred and twelve thousand seven hundred and fifty euros) by the issue of 151 (one hundred and fifty-one) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article six of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 3,775.- (three thousand seven hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 608,975.- (six hundred and eight thousand nine hundred and seventy-five euros) to EUR 612,750.- (six hundred twelve thousand seven hundred and fifty euros) by the issue of 151 (one hundred and fifty-one) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

Having stated the renunciation by Mr Gérard Becquer to his preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the 151 (one hundred and fifty-one) new shares by DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, declared to subscribe to the 151 (one hundred and fifty-one) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,775.- (three thousand seven hundred and seventy-five euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 612,750.- (six hundred and twelve thousand seven hundred and fifty euros) represented by 24,510 (twenty-four thousand five hundred and ten) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KATRINEBERG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.936, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 411, p. 19684 du 6 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 686, p. 32926 du 28 août 2001 et par acte reçu le 3 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1244 p. 59683 du 26 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruce Roe, Property Investment Principal avec adresse professionnelle à Times Place, 45 Pall Mall, Londres, Royaume Uni.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Ricci, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.359 (vingt-quatre mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.775,- (trois mille sept cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 608.975,- (six cent huit mille neuf cent soixante-quinze euros) à EUR 612.750,- (six cent douze mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 151 (cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération des nouvelles actions par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.775,- (trois mille sept cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 608.975,- (six cent huit mille neuf cent soixante-quinze euros) à EUR 612.750,- (six cent douze mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 151 (cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Ayant constaté la renonciation par M. Gérard Becquer à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre la souscription des 151 (cent cinquante et une) parts sociales nouvelles par DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné a déclaré souscrire aux 151 (cent cinquante et une) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.775,- (trois mille sept cent soixante-quinze euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 612.750,- (six cent douze mille sept cent cinquante euros) divisé en 24.510 (vingt-quatre mille cinq cent dix) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Roe, L. Ricci, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 1, case 3. – Reçu 37,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(027393.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

KATRINEBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027394.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

NEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027422.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

NEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027420.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

G.E. CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.814.

Monsieur Jean-Paul Biordi, né le 3 juin 1960 à Hayange (France), demeurant au 5, allée Ostermeyer, F-57970 Yutz (France), a démissionné, avec effet au 30 avril 2003, de sa fonction de gérant de la société GE CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour GE CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027109.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.901.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2000 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour copie conforme

D. Oudrar / B. Gonnissen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027028.3/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.901.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 janvier 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Guerree G. en tant qu'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Alain Dehaze

demeurant à B-1160 Bruxelles, Clos des Mésanges, 41

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Pour copie conforme

D. Oudrar / B. Gonnissen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027027.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.901.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 janvier 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Van Hemele M.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. Il ne sera pas remplacé.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Bart Gonnissen, en tant qu'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Herman Swinnen
demeurant au 15, Reeborredelle, B-3090 Overijse
Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Le nombre d'administrateurs passe de quatre à trois.

Pour copie conforme
D. Oudrar
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027030.3/643/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SUXESKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 43.522.

En date du 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité:

- De dispenser AUTONOME DE REVISION à partir du 31 décembre 2002 comme Réviseur d'Entreprises de la société.

- De nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. à partir du 1^{er} janvier 2003 comme Réviseur d'Entreprises de la société.

Larochette, le 6 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

A. Seen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027158.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 26.450.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027562.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 26.450.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027563.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 26.450.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

PAUL SCHAAL & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 23.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027518.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ML CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.841.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(027535.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ML CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(027534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ML CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.841.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(027533.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.
